

Conseil municipal du mardi **28 octobre** 2024

séance publique à la mairie | Convoqué le 22 octobre 2024 | début de séance à 20:00 | quorum minimum : 5

COMPTE-RENDU

Présents (7) : Mmes Régine DELUCA [rD] et Nathalie UBAUD [nU] (secrétaire de séance), M. Guy ALBRAND [gA] Emmanuel GHIOTTI [eG], M. Jean-Claude GILLON [jcG], Michel PHILIP [mP] et Bernard RENOY [bR].

Absent, Excusés (2) : M. Yannick BOYER [yB], Alexandre BORRELLY [aB],

En présence de Pascale LARROQUE, secrétaire de mairie qui assure une prise de notes pour complément.

1. Travaux de réfection du réseau AEP aux Gaillaches : signature de conventions de servitude.

Monsieur Le Maire Le Maire expose au conseil municipal que les travaux de réfection du réseau d'eau potable sont réalisés au hameau des Gaillaches, ils traversent les parcelles A 431 et 877 sur une longueur totale d'environ 14,50 mètres.

Des conventions de servitude de passage doivent donc être signées avec les propriétaires des parcelles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la convention de servitude proposée
- AUTORISE le maire à les signer

Vote unanimité (7 pour)

2. Modification du tableau des emplois.

Considérant qu'il est nécessaire de régulariser une délibération ancienne et de créer un poste d'adjoint technique territorial permanent à temps non complet à compter du 01/09/2024 ;

Le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi d'adjoint technique territorial à 4 heures hebdomadaires à compter du 01/09/2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- DECIDE d'adopter la proposition du Maire
- DECIDE de modifier et d'APPROUVER le tableau des emplois ci-joint, à compter du 01/09/2024
- DECIDE d'inscrire au budget les crédits correspondants

Vote unanimité (7 pour)

3. Conventions pâturages : signature des avenants.

Le maire rappelle au conseil municipal que des conventions ont été signées avec chaque éleveur qui loue des pâturages à la commune de Venterol.

Suite à des différends avec des chasseurs, et après avoir longuement entendu le président de la société de chasse de Venterol en début de séance, il a été convenu avec ce dernier que les éleveurs enlèveraient les clôtures des parcs pour la période du 15/10 au 15/02 de chaque année.

Afin de matérialiser cette décision, le conseil municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE le maire à signer les avenants des conventions conclues avec chaque éleveur

Vote unanimité (7 pour)

6. Désignation des délégués IT04.

Suite à l'élection du maire et des adjoints en date du 27/11/2023, il convient de désigner de nouveaux représentants de la commune à l'agence départementale IT04.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DESIGNÉ :
 - Délégué titulaire : Bernard RENOY
 - Délégué suppléant : Michel PHILIP

Vote unanimité (7 pour)

7. Questions diverses.

Terrain les Marmets : suite à une demande d'achat d'une partie d'un terrain situé aux Marmets, et appartenant au domaine public, le conseil municipal donne son accord de principe, l'enquête publique sera votée lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

Véhicule : le véhicule communal va être mis en vente au prix de 10 000 €.

11 novembre : il aura lieu à 11 heures devant le monument aux morts.

Crèche : la mousse a été enlevée et la fissure bouchée sur la toiture, des travaux d'étanchéité de cette dernière et de rénovation de la terrasse seront programmés en 2025 avec des demandes de subventions.

Commissions : la commission « eau-forêt-environnement-agriculture » va se réunir afin de prévoir et programmer les OLD sur la commune, et revoir l'affouage.

Noël école : les chèques cadeaux pour les enfants de moins de 3 ans et les élèves scolarisés au RPI Venterol-Piégut sont reconduits.

3^{ème} âge : les coffrets cadeaux sont aussi reconduits pour les plus de 75 ans.

La séance est levée à 22h45.